



LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

📍 : 1 impasse du Char Aquitaine.
83 100 TOULON
☎ : 04.94.91.37.55 (entre 9 et 19 heures)
06.88.80.39.44
✉ : lagodasse83@orange.fr
<http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/>

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

Affiliée à la F.F.M.E.
Affiliée à l'A.N.C.V.



NOVEMBRE 2019

Pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de respecter les dates d'inscription et de téléphoner au siège social, au moins cinq jours avant la date de la sortie.



Mardi 5

RANDONNEE champêtre à Collobrières

Rendez-vous 9 heures parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir pique-nique, boisson, boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



Vendredi 8

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30, au Bowling de Provence à La Garde. Tarif de la partie : 3.5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



Jeudi 14

RANDONNEE champêtre à Pierreufeu

Rendez-vous 9 heures parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir pique-nique, boisson, boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



Vendredi 15

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30, au Bowling de Provence à La Garde. Tarif de la partie : 3.5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



 **Samedi 16**

CABARET BURLESQUE aux Artistes

Dîner spectacle sur le thème du cabaret burlesque. Rendez-vous chemin des Plantades à La Garde à 20 heures. Tarif 59 € (à partir de 15 ans). Inscription obligatoire dans la limite des places disponibles.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +15 ans = 2 €

Animateur : Alain

 **Dimanche 17**

RANDONNEE « les roches blanches » à La Garde Freinet

Randonnée pédestre de 4 heures, ↔ 12 km ↑↓ 640 m. Rendez-vous 9 heures 15, parking covoiturage de Ste-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animatrice : Jeanne

 **Jeudi 21**

RANDONNEE champêtre à Pierreufeu

Rendez-vous 9 heures parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir pique-nique, boisson, boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

 **Vendredi 22**

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30, au Bowling de Provence à La Garde. Tarif de la partie : 3.5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

 **Dimanche 24**

RANDONNEE « chapelle St-Probase/château de Valbelle » Tourves

Randonnée pédestre de 4 heures, ↔ 9 km ↑↓ 528 m. Rendez-vous 9 heures 30, parking covoiturage de Ste-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain

 **Vendredi 29**

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30, au Bowling de Provence à La Garde. Tarif de la partie : 3.5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



Joyeux anniversaire à Philippe B (7), Florence (8), Patricia (28) et Frédéric Mo (30)

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 8 €
Trois coloris et tailles S, M et L disponibles – Matière polyester, lavable à 40°



Tarif de remboursement de déplacement : (usure du véhicule et carburant, frais d'autoroute en sus)

Trajet - 100 km = 0,28 € / km ; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

IMPORTANT : Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'Animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'Animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'Animateur le dégagera de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.